



INSTALLATION DES BACS À MARÉE

Depuis plusieurs années, d'octobre à mars inclus, la municipalité a fait le choix de suspendre le nettoyage mécanique des plages pour conserver les dépôts marins. L'accumulation des débris naturels favorise le maintien du sable et constitue un habitat privilégié pour la biodiversité du littoral. Ce mode de gestion permet de constater que de nombreux déchets d'origine humaine s'échouent malheureusement sur le rivage.

Afin de sensibiliser la population et d'encourager les initiatives personnelles, des bacs à marée sont installés sur nos plages. Ils permettent de collecter manuellement, seul, entre amis ou en famille, mais aussi de matérialiser et donc de sensibiliser aux quantités de déchets d'origine humaine déposés sur nos plages par les marées.

Pour la saison hivernale 2026/27, les 7 bacs ont été installés et sont à disposition du public à compter du samedi 3 octobre sur les lieux suivants :

- plage de Pontailiac (accès n°1 et 3)
- plage du Pigeonnier (accès n°13)
- plage du Chay (accès n°18)
- plage de Foncillon (accès n°23)
- plage de la Grande Conche (accès n°40 et 51)